

Suivi de la situation sanitaire

Visioconférence du lundi 12 avril 2021

Ce temps d'échanges s'est tenu à l'invitation de la Ministre qui a apporté les informations suivantes en début de réunion :

- les chiffres appellent à la prudence tant la tension est forte dans les hôpitaux.
- les FAQ ont pu être mises à jour rapidement à l'issue de la dernière visioconférence du 2 avril.
- les réseaux et opérateurs de services publics sont très mobilisés pour permettre d'assurer le maintien des services. La Ministre a tenu à saluer particulièrement les agents de la DGFIP qui lancent la campagne de déclaration des revenus.

Sur le télétravail : 58 % des agents de l'État ont télétravaillé au moins un jour par semaine ; 75 % dans les administrations centrales ont télétravaillé 3,6 jours par semaine, 49 % dans les services déconcentrés ont télétravaillé 2,6 jours par semaine et dans les établissements publics 72 % des agents ont télétravaillé 3,2 jours par semaines. Le nombre moyen de jours télétravaillés est en augmentation.

Sur la vaccination : la situation réelle de travail sera prise en compte pour organiser une campagne qui ne sera annoncée que quand l'opérationnalité sera assurée.

Pour les vaccinateurs, les freins juridiques ont été levés pour les actifs et retraités. Il convient là aussi de saluer tous les agents mobilisés, y compris pour la logistique et la maintenance des lieux qui accueillent des centres de vaccination.

Intervention de la CFDT

Madame la Ministre,

La semaine dernière, nous avons rappelé que faire face aux défis des prochaines semaines dont nous espérons tous qu'elles débouchent sur des perspectives enfin positives, exige un appel clair à renforcer un **dialogue social de qualité**. La co-construction des organisations du travail à la hauteur des enjeux, dans tous les secteurs, n'est malheureusement pas au rendez-vous partout et la FAQ est décevante sur ce point.

- Sur la question des **congés et/ou ASA**, des employeurs imposent les décisions à leurs agents, très explicitement. Nous vous transmettons les remontées.
- Une autre remontée nous alerte sur les pratiques de certains élus. À Château-Gontier, par exemple, le maire organise une réunion publique et fait distribuer les flyers par les agents, qui s'interrogent légitimement... En matière d'exemplarité, on connaît mieux.
- Sur le **télétravail**, les progrès sont réels. Mais la fatigue aussi.
- Sur la **vaccination** : encore une fois, nous rappelons que la campagne de vaccination appelle une réponse à la question des arrêts maladie liés aux effets secondaires constatés qui entraînent toujours l'application du **jour de carence**. D'autant que la campagne s'élargit et s'accélère.
- Enfin, sur les **perspectives de reprises** : il convient de les envisager sans tarder. Ne reproduisons pas les mêmes erreurs à l'envi, mais capitalisons sur l'expérience, aussi terrible soit-elle. Nous l'avons déjà dit : il nous semble urgent de réfléchir aux dispositifs d'accompagnement au retour à une vie plus normale, ou moins anormale. Des agents sont en grandes difficultés, il faut l'entendre. Car, comme les confinements ont fait émerger des souffrances, le retour à une vie plus normale en fera émerger également.

Réponses de la Ministre

Sur les auto-tests : la mise à disposition de tests pour certains professionnels est en réflexion.

Sur les employeurs territoriaux : une rencontre a lieu demain et des rappels seront faits, sur le télétravail.

Sur les concours, la décision a été prise de ne pas les suspendre ni les reporter. L'objectif est de les maintenir, y compris en distanciel, afin de ne pas pénaliser les candidats.

La plus grande attention sera portée à la reprise et à l'accompagnement des agents en difficultés.

Sur la vaccination : les agents de 50 ans et plus en contact avec des enfants en situation de handicap seront prioritaires. Cela représente une population estimée à 70 000 personnes.

La suspension du jour de carence lié à un arrêt dû aux réactions vaccinales est toujours à l'étude.

Rappel pour les ASA qui sont de fait lorsque l'agent est parent d'un enfant de moins de 16 ans et que son activité n'est pas télétravaillable.

Durée de la visioconférence : 17h30-19h10.

Pour la CFDT Fonctions publiques : Mylène Jacquot, Annick Bessat, Carole Chapelle.